



MAIRIE
DE
BALIROS
64510

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-01-29-3

Nombre de conseillers :

En exercice: 09

Présents: 09

Votants: 09

Date de convocation : 09/01/2025

Date d'affichage : 09/01/2025

L'An Deux mille Vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baliros dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie DAUGAS, Maire.

PRESENTS : Mr ESCALET André, , TREVE Edmond, CAMPAYS David VICENTE DE ANDRADE José , TREVE Thibault, DULILE Mathieu, Mme MAILHARRIN Géraldine et Mmes MAILHARRIN Gilberte, Mme DAUGAS Sylvie,

Secrétaire de séance : Edmond TREVE

Modification des indemnités adjoints

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 03 juin 2020, les indemnités de fonction avaient été attribuées aux Adjoints de la commune.

Par délibération n°2021.04.05 du 14 Avril 2021, le taux de l'indemnité des deux adjoints avait été relevé à 7.92% de l'indice brut 1027.

Un adjoint a fait part à Madame le Maire de son souhait de faire réviser son indemnité d'adjoint pour 2025.

Elle soumet cette proposition aux membres du Conseil Municipal et leur demande de bien vouloir se prononcer.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité avec une abstention.

DECIDE d'attribuer à compter du 01 février 2025 :

A Monsieur André ESCALET 1^{er} Adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 9.90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

A Monsieur José VICENTE DE ANDRADE, 2^{ème} Adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 9.90% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

PRÉCISE :

- Que ces indemnités évolueront automatiquement selon les variations de la valeur de l'indice 100 majoré applicable aux fonctionnaires.
- Que la dépense sera imputé à l'article 65311 du budget communal

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

ID : 064-216400911-20250129-3_29_01_2025-DE



Aux registres sont les signatures.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Sylvie DAUGAS.

